

Thermique à flamme

Conduite de l'installation

OBJECTIF DE FORMATION

Savoir démarrer, conduire et arrêter une centrale thermique à flamme pour le fuel, le charbon et la biomasse en respectant la sécurité du personnel, le fonctionnement du matériel et la qualité du réseau.

Durée de la formation: 5 jours

PÉDAGOGIE

- Formation théorique et pratique sur l'installation du client quand la formation est faite en intra
- Exercices dirigés avant la formation pour la partie pratique pour des formations en inter
- Utilisation de vidéo, d'exemples industriels et du retour d'expérience client
- Contrôle individuel des connaissances en fin de stage

PROGRAMME DE FORMATION

- Le principe de conduite de l'installation d'une centrale
- Les outils et l'organisation du poste de conduite
- Les types de démarrage
- Le démarrage de l'installation (préparation des auxiliaires, lignage des circuits, mise à disposition des sources électriques et des fluides et des combustibles, mise en service des régulation, graissage, virage,...)
- Les différentes phases de démarrage (allumage...couplage...charge cible)
- L'enclenchement des phases de démarrage avec les permissifs associés
- Les contraintes et seuils limites
- La conduite à charges stable (contrôle et surveillance des paramètres process, suivi de la demande, optimisation de la conduite, relevé des paramètres, contrôles économiques,...)
- La gestion des anomalies et des incidents (détection, évaluation du risque, actions possibles, résolution d'incidents avec recherche des causes racines)
- Les types d'arrêts et leur différentes phases avec leurs permissifs
- Les contraintes et seuils limites
- Les dispositions particulières et procédures après arrêt
- Les consignations de l'installation
- La maintenance de l'installation
- L'organisation d'équipe de conduite
- Le rôle et la responsabilité de chaque membre de l'équipe (manager, opérateur de conduite et agent de terrain)
- La gestion avec les équipes de maintenance et sociétés sous-traitantes
- Les procédures de l'entreprise
- La sécurité des personnes
- Les dispositions réglementaires